

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 1884-19 ET 2274-1
ENTRÉES EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 1884-19 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1884, de façon à abroger les dispositions relatives à la démolition d'immeubles;*
- Règlement numéro 2274-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (2274) afin d'abolir et d'ajouter certains tarifs en matière d'urbanisme.*

Ces règlements entrent en vigueur le 3 avril 2023 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 3 avril 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate